



Ajournement de la naturalisation française

Par **tchangoue**, le **12/06/2017** à **15:30**

BONJOUR marque de politesse[smile4]

je viens de recevoir mon ajournement de la naturalisation française motif : j'héberge le papa de ma fille en situation irrégulière est ce que j'ai des chances en faisant un recours

MERCI marque de politesse[smile4]

Par **Visiteur**, le **12/06/2017** à **17:07**

Bonjour,

La loi est la loi, elle nous est rappelée (pas assez) quand elle n'est pas respectée.

Par **amajuris**, le **12/06/2017** à **17:13**

bonjour,

je vous conseille de consulter un avocat spécialisé qui saura vous indiquer vos chances de succès en cas de recours.

il faut savoir qu'en matière de naturalisation, l'administration dispose d'un pouvoir discrétionnaire, ce qui signifie qu'elle refusera la naturalisation d'un étranger même s'il remplit toutes les conditions exigées.

dans votre cas, si vous n'êtes ni mariée, ni pacsée avec cet homme, je crains que le recours soit inutile.

salutations